



Fédération des
producteurs de
cultures commerciales
du Québec

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Outils de mise en marché : Mise au point sur certaines allégations Longueuil, le 18 novembre 2010 –

Pendant que la Fédération s'applique, en toute transparence, à proposer aux producteurs de cultures commerciales de véritables outils de mise en marché basés sur un principe économique fort simple (l'accès à une information fiable et pertinente), les Céréaliers du Québec d'une part, et le Conseil des entrepreneurs agricoles d'autre part, usent de tous les stratagèmes pour brouiller les cartes.

En effet, ces deux associations évoquent les notions de « services payants et obligatoires de mise en marché collective », « d'agence de vente du blé », « processus peu démocratique », de « plan conjoint permanent et éternel » tout en alléguant que la Fédération s'est arrangée pour ne pas consulter adéquatement les producteurs dans le cadre du projet des outils de mise en marché. La Fédération déplore que la période retenue pour les rencontres d'information sur les outils de mise en marché ait provoqué la colère de l'une de ces associations. Compte tenu de l'emploi du temps chargé des producteurs, tout autre choix de date comportait sa part de contraintes et aurait soulevé de toute façon les critiques de ces associations. Leur récent communiqué du 10 novembre dernier ne fait d'ailleurs pas exception.

Au sujet du caractère démocratique du processus, la Fédération tient à préciser les faits : les 10 667 producteurs visés par le plan conjoint ont été invités personnellement par lettre à 11 rencontres régionales d'information afin qu'ils donnent leur opinion et leurs commentaires sur le projet. Les 285 délégués, choisis comme représentants par les producteurs, en vertu des articles 84 et 85 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche voteront à l'AGE du 22 novembre sur une résolution relative à un projet de règlement. Ledit projet vise uniquement à mettre en place un processus de transmission vers la Fédération des données relatives aux transactions de vente pour transmettre à l'ensemble des producteurs des compilations sur les prix et les quantités réellement transigées, donc des informations pertinentes pour leur permettre de mieux faire leur mise en marché individuelle.

« Il est désolant que les représentants de ces associations nous attribuent un comportement peu démocratique et suggèrent aux producteurs de ne pas participer aux rencontres régionales et à l'AGE » mentionne monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération. « Si les producteurs sont incités, par certains de leurs collègues à ne pas participer à ce processus, c'est de leur part une atteinte au système démocratique, et ça, nous ne l'acceptons pas! », ajoute-il.

Au sujet de l'essence même du projet proposé, il est surprenant de constater l'assurance avec laquelle ces opposants affirment qu'une meilleure information sur les marchés leur sera superflue. Pourtant, depuis 2004, les producteurs soulèvent le manque d'information pertinente sur les marchés locaux. La Régie

précise que la transmission de renseignements sur les transactions devrait faire partie d'une industrie organisée. Enfin, si la Financière agricole du Québec soutient le projet, ce doit être parce qu'elle lui attribue un effet bénéfique sur les prix payés aux producteurs.

« Ces associations n'ont émis aucun argumentaire sérieux relativement au projet des outils de mise en marché par lui-même et ils semblent ignorer même les principes fondamentaux de l'économie qui font que l'information est la base de toute transaction. En lieu et place, ils ne font que des insinuations relatives à une mise en marché collective ou des comparaisons avec l'agence de blé avec un seul but : semer le doute et orchestrer une désinformation en règle » précise monsieur Overbeek.

Une autre illustration de ces abus : le lien que l'une de ces associations établit entre le financement du projet des outils de mise en marché (déjà voté en AGA) et les soi-disant bénéfices que pourrait en retirer l'UPA. En pratique, il n'existe pourtant aucune relation directe entre le montant du prélevé d'un office et sa contribution à l'UPA, mais cette nouvelle association avance le contraire sans même avoir fait les vérifications pertinentes.

D'un point de vue plus général, en aucun cas et pour aucun projet, que ce soit pour celui-ci ou pour un autre, qu'il touche la mise en marché ou un autre dossier, la Fédération n'acceptera de débattre ni de prendre des orientations sur la base de faussetés, ou de campagne de désinformation. Malheureusement, ces associations choisissent trop souvent ce terrain, et, ceci est bien dommage pour la démocratie.

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec regroupe onze syndicats affiliés répartis dans toutes les régions du Québec. Elle représente près de 11 000 producteurs de grains qui cultivent, principalement pour la commercialisation, plus de 900 000 hectares. Ces cultures comptent essentiellement l'avoine, le blé, le canola, le maïs, l'orge et le soya. La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec est une fédération affiliée à l'Union des producteurs agricoles.

-30-

Information : M. Benoit Legault
Directeur général
Téléphone : (450) 679-0540, poste 8231
Courriel : blegault@fpccq.qc.ca